



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de HOUTKERQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

L'EARL Eric PEEL - siège social : 2, rue des Près 59470 HOUTKERQUE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de poulettes reproductrices à HOUTKERQUE 2, rue des Près comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

3660-a Élevage intensif de volailles ou de porcs : Avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles

et une activité soumise à déclaration au titre des rubriques de la nomenclature IOTA ; **1.1.1.0** Sondage, Forage

L'épandage se fera sur les communes de HOUTKERQUE, HERZEELE, WINNEZEELE, STEENVOORDE, HOYMILLE, BRAY-DUNES, TETEGHEM, WARHEM, UXEM, OUDEZEELE, QUAEDYPRE, WEST-CAPPEL

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de HOUTKERQUE (siège de l'enquête) **du 14 janvier 2020 au 13 février 2020 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de HOUTKERQUE,
- par voie postale en mairie de HOUTKERQUE (59170) 2 contour de l'Église - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Monsieur Jean DELPLACE, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de HOUTKERQUE au lieu de consultation du dossier, les :

Mardi 14 janvier 2020 de 09h00 à 12h00,
Samedi 25 janvier 2020 de 09h00 à 12h00,
Mercredi 5 février 2020 de 14h00 à 17h00
et Jeudi 13 février 2020 de 14h30 à 17h30 (date de clôture).

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe>) – Autorisations

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de (nom, numéro, courriel du maître d'ouvrage).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de HOUTKERQUE pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.